Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212901102-20260424-26_2026-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANGOLEN N° 26-2026

Objet : délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent

Séance du 24 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGOLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sophie BRONNEC, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13
Présents : Mme Sophie BRONNEC, M Carl JOSEPH DIT PAGNY, Mme Martine LAUREAU, Mme Anne-Françoise ZIMMER-TEYSSEIRE, M Pierre SALAÜN, Mme Geneviève BELLON-LANNUZEL, Mme Nolwenn JAFFRÉ, Mme Chrystelle BARRÉ, M Yohann LE BRIS, M Jean-René CORNIC et M Hubert PÉTILLON formant la majorité des membres en exercice.
Absents excusés : M Loïc CASTREC, M Maxime DA ROCHA qui donne pouvoir à M Carl JOSEPH DIT PAGNY, M Pierre MOLLET et Mme Sylvie HÉMON qui donne pouvoir à M Jean-René CORNIC.
Secrétaire de séance : Mme Anne Françoise ZIMMER-TEYSSEIRE

La Maire rappelle à l'assemblée :
Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
Considérant la démission en date du 3 avril 2026 de l'agent technique en charge de l'entretien de l'espace Ti an Holl
La Maire propose à l'assemblée :

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois allant du 15/05/2026 au 14/10/2026, (cette période pourra être modifiée selon l'entrée en fonction de l'agent retenu). Possibilité de renouveler le contrat pour 6 mois compte tenu que sur une même période de 18 mois consécutifs, l'agent peut être employé à ce titre pour une période maximale de 12 mois.
- Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien à temps non complet, soit à raison de 7/35ème,
- La rémunération de l'agent sera fixée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
- La Maire est chargée de recruter l'agent affecté à ce poste.

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré et à l'unanimité:
Considérant que les besoins du service nécessitent le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité :

- décide d'adopter la proposition de Mme la Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour extrait conforme,
La Maire,
BRONNEC Sophie

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Finistère
et publication ou notification du 29 avril 2026

MAIRIE DE LANGOLEN FINISTÈRE